



Bulletin d'information

Edité par
la Commune de Port-ValaisParaît au minimum
2x par annéeImpression
1950 exemplaires
Imprimerie Gessler SA
1950 Sion

CONVOCAATION

L'Assemblée Primaire de Port-Valais est convoquée le
mardi 12 juin 2018, à 20h00
à la salle Tauredunum aux Evouettes

Ordre du jour:

1. Lecture du protocole
2. Lecture des comptes 2017
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2017 et du rapport de l'organe de révision
5. Budget 2018 / Investissements complémentaires
6. Divers

Selon les dispositions légales, les comptes de l'exercice 2017 sont soumis à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée Primaire. Ils sont déposés au Greffe communal où chaque citoyen a la possibilité de les consulter ou d'en obtenir un exemplaire. Les comptes de l'exercice 2017 peuvent également être téléchargés sur le site internet www.port-valais.ch.

Administration communale
de Port-Valais

**Pour assurer le bon déroulement de l'Assemblée Primaire,
nous vous remercions de bien vouloir vous munir d'une pièce d'identité.**

COMPTE DE FONCTIONNEMENT PAR NATURES

	COMPTE 2017		BUDGET 2017		COMPTE 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Charges de personnel	3 396 399,39		3 371 640,00		3 242 103,35	
Biens, services et marchandises	4 223 402,83		3 676 190,00		5 022 080,59	
Intérêts passifs	234 584,05		231 000,00		285 720,76	
Amortissements	2 548 209,01		2 479 000,00		3 716 041,11	
Parts à des contributions sans affectation	-,-		-,-		-,-	
Dédommagements versés à des collectivités publiques	2 428 622,64		2 406 265,00		2 474 961,70	
Subventions accordées	3 018 436,02		3 016 010,00		2 730 336,32	
Subventions redistribuées	51 000,00		-,-		-,-	
Attributions aux financements spéciaux	450 213,70		75 000,00		201 548,40	
Imputations internes	207 195,71		619 251,00		796 721,13	
Impôts		10 034 829,03		10 661 000,00		10 334 027,00
Patentes et concessions		191 549,65		193 500,00		189 224,30
Revenus des biens		384 674,72		440 500,00		335 638,23
Contributions		4 547 939,48		3 715 900,00		4 031 630,09
Parts à des recettes et contributions sans affectation		162 575,00		175 985,00		19 422,50
Restitution de collectivités publiques		120 380,35		106 600,00		560 308,10
Subventions		361 690,95		322 860,00		419 782,05
Subventions à redistribuer		51 000,00		-,-		-,-
Prélèvement sur les financements spéciaux		527 630,35		40 000,00		1 314 805,85
Imputations internes		207 195,71		619 251,00		796 721,13
Total des charges et des revenus	16 558 063,35	16 589 465,24	15 874 356,00	16 275 596,00	18 469 513,36	18 001 559,25
Excédent de charge/recette du compte de fonctionnement	31 401,89		401 240,00		467 954,11	
	16 589 465,24	16 589 465,24	16 275 596,00	16 275 596,00	18 469 513,36	18 469 513,36

Comptes 2017

Résultats et marge d'autofinancement

Les charges totales se montent à Fr. 16'558'063.35 (Fr. 15'874'356.00) et les recettes à Fr. 16'589'465.24 (Fr. 16'275'596.00). Le compte de fonctionnement boucle sur un bénéfice de Fr. 31'401.89, alors que le budget prévoyait Fr. 401'240.00 de bénéfice.

Lors de chaque exercice comptable, nous sommes contraints d'entreprendre des travaux imprévus en vue de maintenir le fonctionnement de nos infrastructures. Cette année, l'aménagement du parking du Swiss Vapeur Parc (Fr. 79'701.00) et l'étude pour la protection des Evouettes d'Amont (Fr. 29'150.00) rentrent dans cette catégorie de dépenses.

L'augmentation des coûts de l'exercice 2017 vient principalement des biens et services, ainsi que des amortissements.

Les postes suivants ont vu leurs charges augmenter:
() = comparaison avec le budget 2017

ADMINISTRATION GENERALE

- **Réseau WiFi (+ Fr. 19'983.00)**: la Commune a équipé l'ensemble de son territoire et de ses bâtiments (écoles, complexe sportif, port et administration) d'un raccordement WiFi et de hotspot free.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

- **Entretien bâtiments (+ Fr. 14'245.90) / Achat mobilier (+ Fr. 12'800.00)**: ouverture d'une classe supplémentaire pour la rentrée 2017/2018.

- **Eau, énergie, combustible école du Bouveret (+ Fr. 27'837.00)**: les écoles ont été raccordées au gaz lors des travaux des WC publics et de la chaufferie. Le solde du mazout a été revendu pour un montant de Fr. 8'375.55.

	2017	2016
RESULTAT DE L'EXERCICE		
Recettes ordinaires du compte de fonctionnement	16 589 465,24	18 001 559,25
Charges de fonctionnement avant amortissements	-14 009 854,34	-14 753 472,25
MARGE D'AUTOFINANCEMENT	2 579 610,90	3 248 087,00
Prélèvement sur fonds de réserves «Epuration»	-,-	-,-
Attribution aux fonds de réserves «Epuration»	-,-	-,-
Attribution aux fonds de réserves «Eau»	-,-	-,-
Attribution aux fonds de réserves «Place de jeux»	-,-	-,-
Attribution aux fonds de réserves «Circulation et parcage»	-,-	-,-
Attribution aux fonds de réserves «Manifestation 1 ^{er} août»	-,-	-,-
MARGE D'AUTOFINANCEMENT TOTALE	2 579 610,90	3 248 087,00
Amortissements ordinaires	-2 548 209,01	-2 426 041,11
Amortissements complémentaires	-,-	-,-
Décoration espace public	-,-	-40 000,00
Route de Bellossy	-,-	-1 150 000,00
Eau des Evouettes	-,-	-100 000,00
RESULTAT	31 401,89	-467 954,11
FINANCEMENT	2017	2016
Marge d'autofinancement	2 579 610,90	3 248 087,00
Investissements nets	-1 574 621,06	-4 350 526,70
INSUFFISANCE DE FINANCEMENT		1 102 439,70
EXCEDENT DE FINANCEMENT	1 004 989,84	

TRAFIC

- **Cartes journalières (+ Fr. 19'962.00):** depuis le 1^{er} septembre 2017, nous proposons 2 cartes journalières CFF sur les 4 communes du Haut-Lac. Le décompte final interviendra au 31.08.2018.

PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

- **Entretien du matériel – traitement des déchets (+ Fr. 43'689.10):** réparation d'un compacteur suite à un incendie.
- **Transports et ramassage des ordures (+ Fr. 48'000.00)**
- **Usine d'incinération des ordures ménagères (+ Fr. 34'402.50):** augmentation de la quantité des déchets incinérés à la SATOM.

ECONOMIE PUBLIQUE

- **Achat carburant (+ Fr. 74'271.15):** augmentation de la quantité destinée à la revente.
- **Entretien des installations – Energie (+ Fr. 65'970.25):** remise en fonction de la turbine des Evouettes suite à un dommage. Pris en charge par l'assurance (Fr. 85'118.75) pour 2016/2017.
- **Entretien et matériel - Terrasse du Port (+ Fr. 25'000.00):** en vue du changement de gérance de la Terrasse du Port et de la réouverture au printemps 2018, nous avons commencé des travaux en 2017 qui se sont terminés durant le premier trimestre 2018.

FINANCES ET IMPÔTS

- **Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques (- Fr. 1'349'479.32):** enregistre une baisse par rapport à la prévision qui s'explique par les baisses d'impôts consenties, ainsi que les réformes fiscales opérées par le Canton.
Par contre, la situation est meilleure pour les personnes morales, les recettes sont en augmentation.
- **Pertes sur débiteurs (+ Fr. 128'863.40):** la tendance est à la hausse pour les années à venir.
- **Amortissements (+ Fr. 69'209.01):** les investissements s'amortissent à hauteur de 10%. L'écart par rapport au budget s'explique d'une part par un dépassement des investissements budgétés (+ Fr. 232'000.00), ainsi que les investissements complémentaires acceptés lors de l'Assemblée Primaire du 13 juin 2017 finalisés à hauteur de Fr. 320'000.00.

- **Prélèvement sur les réserves (- Fr. 40'000.00):** le budget 2017 prévoyait un prélèvement sur les fonds de réserves pour le financement des aménagements floraux. Cette opération a finalement été réalisée à la fin de l'année 2016.

Comptes autofinancés

Les secteurs de l'eau potable, des eaux usées, ainsi que le traitement des ordures sont des comptes qui doivent être financés par les taxes y relatives. Or, les taxes communales ne peuvent couvrir l'entier des coûts, globalement (+ Fr. 53'380.35) par rapport au budget.

Eau potable	Fr. 109'740.51
Eaux usées	Fr. 338'163.86
Traitement des déchets	Fr. 79'725.98
TOTAL DEFICIT AVANCE	Fr. 527'630.35

Le règlement de l'eau potable, entré en vigueur le 01.01.2017, n'a pas permis d'atteindre l'équilibre financier.

Pour répondre aux exigences, les taxes devraient couvrir l'ensemble des coûts de ce secteur.

L'autofinancement de ce service n'étant pas assuré depuis de nombreuses années, un projet de refonte du règlement d'assainissement est en cours de réalisation.

Conformément à la loi, le déficit cumulé devra être absorbé par les taxes perçues sur les personnes physiques et morales, sur la base du «pollueur-payeur».

Avec l'entrée en vigueur du règlement du traitement des déchets et des sacs taxés, nous sommes contraints d'attendre la fin de l'exercice 2018 pour en constater les effets et ajuster les taxes en fonction du résultat, après avoir absorbé les déficits antérieurs.

Le ménage communal a avancé le financement de l'ensemble des secteurs déficitaires en attendant que ceux-ci dégagent un bénéfice et qu'ils soient autofinancés. Cette opération permet de diminuer la prise en charge des déficits par les impôts des citoyens et répond aux exigences de l'Ofinco (Ordonnance sur les finances communales) au sujet des financements spéciaux (Art. 38) soit:

«Les avances aux financements spéciaux ne sont autorisées qu'à titre exceptionnel si les revenus affectés ne couvrent provisoirement pas les charges et seulement pour des tâches dont l'autofinancement est juridiquement obligatoire.»

Recettes fiscales

Le montant total des recettes s'élève à Fr. 10'034'829.03 (Fr. 10'661'000.00).

Afin de garder une fiscalité attractive au sein du district, le taux d'indexation est passé à 170% dès le 01.01.2015, ce qui a permis une baisse pour le citoyen mais également une baisse des recettes fiscales pour la Commune.

Investissements

Les investissements nets pour l'exercice 2017 se sont montés à Fr. 1'574'621.06 et sont moins élevés par rapport aux montants budgétés (Fr. 2'647'900.00).

Ce montant inclut les investissements complémentaires de Fr. 320'193.28 (Fr. 130'000.00) acceptés lors de l'Assemblée Primaire du 13 juin 2017.

En prévision des projets futurs dans la zone du Bellosy, le Conseil Communal a choisi de transférer la valeur du parc dans son patrimoine financier (- Fr. 1'550'000.00) Nous sommes toujours dans l'attente de la participation de l'Etat (estimée à Fr. 300'000.00) pour l'Eau/Réserve incendie en lien avec le tunnel de contournement pour un exercice futur.

Conclusion:

L'exercice 2017 peut être considéré comme bon et la situation financière de la Commune comme saine.

Celle-ci dispose d'une fortune de Fr. 10'111'092.25

Les indicateurs de l'Etat sont au vert, à l'exception du degré d'autofinancement et de la capacité d'autofinancement.

Il reste toutefois, pour les années futures, de nombreux défis à relever. Par une gestion saine et réfléchie, le Conseil communal mettra tout en œuvre pour faire face à ses engagements.

Comptes 2017 - Investissements

	DÉPENSES EN FR.	
	Comptes	Budget
ADMINISTRATION GENERALE		
Transfert Bellosy au patrimoine financier	-1 550 000,00	
«Etude réhabilitation de la gare *(Investissements complém. 13.06.2017)»	113 879,18	100 000,00
	-1 436 120,82	100 000,00
SECURITE PUBLIQUE		
Tribunal de district	25 791,65	21 800,00
Installation de BH	3 265,15	
Mensuration officielle et info. géographique	3 991,55	
	33 048,35	21 800,00
ENSEIGNEMENT ET FORMATION		
Local pour chaufferie - WC publics	33 856,41	30 000,00
	33 856,41	30 000,00
PREVOYANCE SOCIALE		
Secours sanitaires - Budget cantonal	5 464,00	
Institutions handicapés - Budget cantonal	50 524,58	18 000,00
	55 988,58	18 000,00
TRAFIC		
Construction de routes - Budget cantonal	136 987,15	29 000,00
Pont pisciculture	15 457,20	261 000,00
Eclairage chemins piétonniers	56 629,50	87 000,00
Aménagement Bellosy (solde)	197 861,65	
Passerelle route cantonale (Etape 2)	597 815,75	500 000,00
Participation de tiers - Routes d'accès ZI	-52 050,00	
Aménagement Swiss Vapeur Parc	79 704,00	
Route des Iles - Aménagement parking	338 740,50	300 000,00
«Goudronnage halle travaux publics *(Investissements complém. 13.06.2017)»	47 520,00	30 000,00
	1 418 665,75	1 207 000,00
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		
Réseau d'eau des Evouettes	610 930,32	700 000,00
Conduite eau potable Tauredunum-Stand de tir	374 682,60	300 000,00
Participation de l'Etat Eau / Réserve incendie		-300 000,00
Conduite eaux usées pont pisciculture	112 813,85	50 000,00
«Conduite eaux usées pont pisciculture *(Investissements complém. 13.06.2017)»		60 000,00
STEP sécurisation des accès	50 064,22	50 000,00
PGEE curage Benna / Canalisations	111 535,85	50 000,00
PGEE Participation du consortage de la plaine	-83 160,25	
Projet Rhône 3	56 100,00	56 100,00
Protection Evouettes d'Amont	29 150,00	
	1 262 116,59	966 100,00
ECONOMIE PUBLIQUE		
Renforcement des digues	55 770,00	50 000,00
Réfection ponton ski nautique	13 981,70	15 000,00
Eclairage port (solde budget 620.501.000)	26 520,40	
«Aménagement Quai Laval *(Investissements complém. 13.06.2017)»	98 273,35	140 000,00
Subvention Quai Laval	-48 000,00	
«Turbine / Amélioration réseau eau *(Investissements complém. 13.06.2017)»	60 520,75	100 000,00
	207 066,20	305 000,00
Investissements nets budgetés	1 254 427,78	2 517 900,00
*Investissements nets complémentaires	320 193,28	130 000,00
TOTAL	1 574 621,06	2 647 900,00

Investissements complémentaires 2018

Lors de la dernière Assemblée Primaire, des investissements nets ont été proposés pour un montant total de Fr. 2'889'700.00.

L'Assemblée a été informée que d'autres investissements seraient prévus pour l'année en cours et présentés, selon l'avancement des projets, en juin 2018.

A l'approche de la fin du 1^{er} semestre, les dossiers ont avancé et la Municipalité vous propose les investissements complémentaires suivants :

Marge d'autofinancement selon budget 2018	Fr. 2'994'395.00
Audits – réorganisation des services	Fr. 50'000.00
Tribunal de district	Fr. 10'850.00
Passerelle et aménagements extérieurs	Fr. 100'000.00
Mise aux normes de la signalisation routière	Fr. 30'000.00
Travaux protection Evouettes d'Amont	Fr. 80'000.00
Aménagement Quai Laval	Fr. 22'000.00
Nouveau Port	Fr. 46'000.00
Participation de l'Etat – Eau/réserve Incendie	Fr. -300'000.00
Investissements complémentaires 2018	Fr. 38'850.00
Total des investissements 2018	Fr. 2'928'550.00

Explication des investissements complémentaires

Travaux protection Evouettes d'Amont

Le Conseil d'Etat a approuvé le projet d'aménagement du Tové. L'intervention technique ainsi que le défrichage ont été validés en date du 28 février dernier. Nous pouvons donc avancer dans ce dossier important. Il s'agit cette année de réaliser les plans de détail, les soumissions et adjudications. L'ensemble de ces travaux d'utilité publique bénéficie d'une subvention cantonale (part fédérale incluse) de 65%.

Passerelle de la route cantonale

Lors du chantier de la passerelle de la route cantonale, la Commune a profité de la présence des entreprises pour procéder à quelques travaux d'optimisation des accès de l'école du Léman et de la salle des spectacles. D'autres travaux, propres à la construction de la passerelle, ont également été réalisés en complément du projet de base. Il s'agit principalement de travaux liés à l'intégration de l'ascenseur et à la serrurerie.

Audit des services communaux

D'ici à 4 ans, les différents services communaux arriveront à un tournant majeur, notamment par le départ à la retraite de plusieurs collaborateurs.

Afin de préparer au mieux cette transition, il a été décidé de procéder à un audit par des experts externes. L'objectif est de redéfinir l'organisation des services, afin qu'ils puissent répondre au mieux aux futures exigences et défis qui attendront notre Commune ces prochaines années.

Port

L'étude détaillée doit permettre de dégager des pistes pour minimiser le potentiel d'ensablement à l'entrée de la future extension du port actuel. Egalement, l'étude permettra de vérifier le degré de protection du futur port envers les vagues, ainsi que d'optimiser l'implantation d'une lagune et de vérifier la plausibilité d'une renaturation des rives derrière la lagune. Finalement, l'étude devra tenir compte des courants du lac autour de l'entrée du futur port, afin de minimiser le risque de dispersion et de déposition des corps flottants.

L'étude doit se prononcer également sur le positionnement de l'entrée nord de la future extension du port, par rapport à une variante avec l'entrée du côté sud.

Etude Quai Laval

Cette étude, complémentaire à l'étude test du bord du lac, entreprise en collaboration avec le Canton sur la base d'un avis géologique, a pour but de définir :

- Les profils des fonds lacustres
- L'influence de la houle et des vents sur les enrochements
- Le type de protections complémentaires à mettre en place.

Mise à jour de la signalisation routière

Afin de répondre aux normes en vigueur, un contrôle de l'ensemble des panneaux a été effectué et le remplacement de certains doit être envisagé. C'est la raison pour laquelle un montant a été alloué pour effectuer ce travail.

Ces investissements complémentaires seront financés par la trésorerie et par les fonds de réserves respectifs.

Le compte détaillé reste à votre disposition auprès du Greffe communal.

Les comptes 2017 ont été adoptés par le Conseil communal en séance du 1^{er} mai 2018, ainsi que par la Commission des Finances le 9 mai 2018.

Le Conseil communal vous propose d'approuver ces comptes.

Réhabilitation de la Gare du Bouveret

Après l'obtention du permis de construire par le Canton dans le courant du printemps 2018, les travaux de réhabilitation de la gare du Bouveret ont débuté à la fin du mois d'avril. Pour rappel, la transformation de la gare permettra d'installer l'Administration communale et l'Office du Tourisme, comme accepté par la population lors de l'Assemblée Primaire de décembre 2017.

La durée du chantier devrait s'étaler sur environ une année et l'emménagement se fera dans le courant 2019. Pendant la durée des travaux, l'Office du Tourisme a déménagé à l'Aquaparc.

Plus grands, plus clairs, plus fonctionnels et mieux adaptés aux besoins actuels de notre Commune,

les nouveaux locaux de l'Administration permettront d'améliorer l'accueil du public et de répondre encore mieux à vos besoins.



Aperçu des indicateurs financiers 2017

1. Degré d'autofinancement (I1)

(Autofinancement en pour cent de l'investissement net) 2016 2017 Moyenne

		74.7%	163.8%	98.4%
Valeurs indicatives	I1 ≥ 100%	5 - très bien		
	80% ≤ I1 < 100%	4 - bien		
	60% ≤ I1 < 80%	3 - satisfaisant (à court terme)		
	0% ≤ I1 < 60%	2 - insuffisant		
	I1 < 0%	1 - très mauvais		

NB: Si les investissements nets sont négatifs (recettes d'investissements supérieures aux dépenses d'investissements), le ratio n'a pas de valeur indicative et c'est pourquoi il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

2. Capacité d'autofinancement (I2)

(Autofinancement en pour cent des revenus financiers) 2016 2017 Moyenne

		20.4%	16.3%	18.4%
Valeurs indicatives	I2 ≥ 20%	5 - très bien		
	15% ≤ I2 < 20%	4 - bien		
	8% ≤ I2 < 15%	3 - satisfaisant		
	0% ≤ I2 < 8%	2 - insuffisant		
	I2 < 0%	1 - très mauvais		

3. Taux des amortissements ordinaires (I3)

(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir) 2016 2017 Moyenne

		10.0%	11.5%	10.7%
Valeurs indicatives	I3 ≥ 10%	5 - amort. suffisants		
	8% ≤ I3 < 10%	4 - amort. moyens (à court terme)		
	5% ≤ I3 < 8%	3 - amort. faibles		
	2% ≤ I3 < 5%	2 - amort. insuffisants		
	I3 < 2%	1 - amort. nettement insuffisants		

3.1 Taux global des amortissements

(Amort. + solde compte fonct. en % du PA à amortir + découvert) 2016 2017 Moyenne

4. Endettement net par habitant (I4)

(Dettes brutes moins PF réalisable par habitant) 2016 2017 Moyenne

		1004	759	881
Valeurs indicatives	I4 < 3'000	5 - endettement faible		
	3'000 ≤ I4 < 5'000	4 - endettement mesuré		
	5'000 ≤ I4 < 7'000	3 - endettement important		
	7'000 ≤ I4 < 9'000	2 - endettement très important		
	I4 ≥ 9'000	1 - endettement excessif		

5. Taux du volume de la dette brute (I5)

(Dette brute en % des revenus financiers) 2016 2017 Moyenne

		145.9%	141.2%	143.5%
Valeurs indicatives	I5 < 150%	5 - très bien		
	150% ≤ I5 < 200%	4 - bien		
	200% ≤ I5 < 250%	3 - satisfaisant		
	250% ≤ I5 < 300%	2 - insuffisant		
	I5 ≥ 300%	1 - mauvais		

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS & SERVICES INDUSTRIELS

PGEE

La Commission des Travaux publics & Services Industriels s'active aujourd'hui sur un dossier relativement complexe, soit l'assainissement des eaux usées et le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE). Nous souhaitons mettre un accent particulier sur ces domaines d'activités, notamment suite aux constats suivants :

- La loi exige l'autofinancement de ce service par l'application du principe du «Pollueur – Payeur», élément qui n'est actuellement pas intégré dans le règlement communal de l'assainissement.
- Depuis de nombreuses années, les frais induits par l'exploitation de la STEP, des stations de pompage et par l'entretien des réseaux de canalisation ne sont pas couverts par l'encaissement des taxes perçues sur les personnes physiques et morales. C'est donc le ménage communal qui couvre à ce jour les déficits de ce service.
- Sur le plan technique, les collecteurs principaux commencent à présenter les premiers signes de vieillissement signifiant ainsi que des entretiens majeurs devront être entrepris sur les prochaines années.
- Certaines règles constructives au niveau des réseaux d'eaux usées et d'eaux claires, régies par des normes, n'ont pas été respectées ou alors pas appliquées pour les constructions privées.

L'analyse de la situation existante nous fait prendre conscience que des actions doivent être entreprises dans des délais convenables et, de ce fait, une ligne directrice a donc été établie. Dans un premier temps, la Commission va plancher sur la refonte complète du règlement d'assainissement et de son système de taxation. Pour cela, nous prévoyons de passer ce point pour acceptation à l'Assemblée Primaire de juin 2019 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Pour en arriver là, des investigations sur le terrain devront être entreprises, afin de pouvoir disposer d'une base de données techniques la plus complète possible. A terme, cela nous permettra d'une part de connaître au mieux le raccordement chez les privés, et de l'autre, de définir le nouveau mode de financement par les taxes.

Une première campagne de prises d'informations a été effectuée auprès d'une partie des habitants de la plaine du Bouveret. Sur la base d'une récolte de données sur le principe d'une démarche «participative», les citoyens ont été invités à remplir un formulaire, afin d'y apposer les informations connues sur leur système de raccordement des eaux usées et des eaux claires. Nous sommes extrêmement satisfaits de l'implication des personnes sollicitées, car nous avons eu un taux de réponses d'environ 70 %. Les données reçues sont actuellement en cours d'analyse.

Au niveau des travaux à réaliser sur le terrain, une première étape sera franchie cet automne par la mise en place du premier collecteur d'eau claire dans la plaine du Bouveret. Les ménages concernés par ce chantier seront prochainement invités à une séance de présentation y relative.

Passerelle de la route cantonale

Pour rappel, les travaux de la passerelle ont débuté dans le courant de l'année 2017 et seront terminés prochainement. La haute technicité et la complexité des travaux réalisés ont fait malheureusement perdre un peu de temps sur le calendrier initial. Cependant, la mise en service de la passerelle sera effective pour le 31 juillet de cette année.

Durant ce chantier, la Commune a également profité de la présence des entreprises pour procéder à quelques travaux d'optimisation des accès de l'école du Léman et de la salle de spectacles. D'autres travaux, propres à la construction de la passerelle, ont également été réalisés en complément du projet de base. Il s'agit principalement de travaux liés à l'intégration de l'ascenseur, à la serrurerie, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de chemins d'accès du côté de la Villa Nauplia.

Nous nous réjouissons de pouvoir mettre à disposition ce nouveau passage qui permettra notamment aux habitants du haut du village du Bouveret de se déplacer en toute sécurité et aux écoliers de pouvoir disposer du parc de la Villa Nauplia sans devoir traverser une route cantonale à haut trafic.

PORTES OUVERTES AU RESERVOIR DES EVOUETTES

Après des années de travaux d'optimisation du réseau d'eau potable du village des Evouettes, la Commission des Travaux publics & Services Indus-

triels souhaite vous faire découvrir les nouvelles installations réalisées et, par la même occasion, éveiller votre curiosité sur la thématique de l'eau.

Nous vous invitons par conséquent à venir partager un moment avec nous le :

Samedi 16 juin 2018 de 9h00 à 13h00
Au réservoir des Evouettes

Cette journée s'articulera autour de la présentation de la nouvelle unité de traitement de l'eau, de la production d'énergie électrique par la turbine, ainsi que de l'interaction entre le réseau d'eau potable et le futur tunnel des Evouettes.

Cela sera aussi l'occasion pour nous de vous parler de la thématique actuellement traitée par la Commission, soit la gestion des eaux usées et des eaux claires.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir parmi nous.

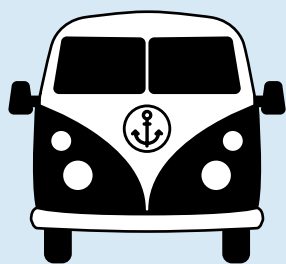


Taxes sur les déchets

L'entrée en vigueur du nouveau règlement sur la gestion des déchets implique des changements pour l'envoi des taxes aux propriétaires.

Jusqu'à l'année dernière, la taxe sur les eaux usées (épuration) était facturée en même temps que celles sur les déchets (ordures ménagères).

Dorénavant, elles feront l'objet de deux factures distinctes. Pour cette année, les eaux usées seront facturées à fin juin, alors que les taxes sur les déchets vous parviendront courant septembre.



PASSEPORT SENIORS

2018 - 2019

9 ACTIVITÉS À PRIX TOUT DOUX

Proposé par la Commune de Port-Valais par le biais de sa Commission Culture, Aînés et Aménagement urbain, le Passeport Seniors est destiné à toute personne de **60 ans et plus**. L'idée ? Elle est simple comme bonjour : une palette de 9 activités auxquelles vous pouvez participer entre septembre 2018 et juin 2019 dans les domaines de la **culture** et des **loisirs**. Le tout, à prix tout doux ! Et en toute décontraction, puisque ces sorties sont organisées et accompagnées.

DEMANDEZ LE PROGRAMME !

- **EXCURSION EN BATEAU ET ALIMENTARIUM (VEVEY)**
Mardi 4 septembre 2018
- **VISITE DE LA MAISON DU BLE ET DU PAIN (ECHALLENS)**
Jeudi 11 octobre 2018
- **VISITE DES STUDIOS DE LA RTS (GENEVE)**
Lundi 12 novembre 2018
- **FILM ET CONFERENCE « DANS LE LIT DU RHONE »**
Jeudi 6 décembre 2018
- **VISITE D'AQUATIS (LAUSANNE)**
Lundi 18 février 2019
- **VISITE DU PALAIS FEDERAL (BERNE)**
Lundi 4 mars 2019
- **VISITE DE L'USINE DES EAUX D'EVIAN (EVIAN)**
Jeudi 11 avril 2019
- **VISITE DU MUSEE DE LA CROIX-ROUGE (GENEVE)**
Mardi 14 mai 2019
- **VISITE DU JARDIN BOTANIQUE ET DU ROSENGARTEN (BERNE)**
Lundi 3 juin 2019



PRATIQUE

- **Inscriptions** auprès de la Commune de Port-Valais au **024 482 70 07** ou à l'adresse admin@port-valais.ch
- La **finance d'inscription** est à payer le jour de la sortie à la personne accompagnant le groupe
- Le dernier délai pour s'inscrire à chaque activité est fixé à **10 jours avant** la date de cette dernière
- Les activités sont organisées sous réserve du nombre de participants. Vous recevrez une **confirmation** d'inscription dans les 7 jours avant la sortie

Après-midi récréatifs

La Commune de Port-Valais organise régulièrement des après-midi récréatifs. C'est l'occasion de se retrouver pour partager un **moment convivial** autour d'un jeu de cartes, d'un thé ou d'un café. Ces activités, **gratuites**, sont **ouvertes à toutes et à tous!**

Les rencontres ont lieu **chaque premier mercredi du mois** à l'UAPE (Unité d'accueil pour écoliers), à la route Industrielle 1, au Bouveret. Rendez-vous dès 14 heures.

- **En 2018, les mercredis** 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre
- **En 2019, les mercredis** 6 février, 6 mars, 3 avril, 1 mai, 5 juin

Invitation cordiale à toute personne intéressée! Si vous avez besoin d'aide pour vous déplacer, nous organisons volontiers votre transport.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUPRÈS DE :

- **Rolande Loretan** 076 336 39 14
- **Kevin Woeffray** 075 437 57 49

Impôt sur les chiens

En 2018, la Commune de Port-Valais compte environ 280 chiens pour lesquels les propriétaires s'acquittent d'un impôt annuel de Fr. 125.-

Ce montant est resté inchangé depuis 1997, alors que notre Commune comptait environ 130 chiens.

La Municipalité propose par conséquent d'ajuster le montant d'impôt pour 2019 à Fr. 150.-

Les personnes au bénéfice de prestations complémentaires fédérales ou d'allocations complémentaires cantonales de l'AVS et de l'AI sont exonérées pour un seul chien.

Dans un souci de salubrité publique, nous vous informons que nous nous sommes dotés de nombreuses poubelles avec distributeur de sacs pour chiens. Chaque poubelle coûte Fr. 2'091.-

Nous remercions les propriétaires de chiens qui ramassent les déjections canines et contribuent ainsi au maintien de la propreté.

Nous rappelons que l'art. 34 du Règlement de la Police Intercommunale du Haut-Lac précise les devoirs des propriétaires, plus particulièrement que les chiens doivent être tenus en laisse à l'intérieur de la localité et sous contrôle en dehors de celle-ci et que les détenteurs ont l'obligation de ramasser les excréments de leur animal. Tout contrevenant s'expose à une amende.



Bagnes, Capitale de la Raclette

La Commune de Port-Valais et le vignoble des Evouettes invités d'honneur de Bagnes, Capitale de la Raclette.

A la fin septembre de chaque année, depuis 2004, est organisée l'une des plus grandes manifestations célébrant les produits du terroir, et plus particulièrement le fromage : Bagnes Capitale de la Raclette.

Le village du Châble accueille ces deux journées uniques d'animations organisées par l'association Bagnes Agritourisme et appréciées par plus de 15'000 gourmands de tous horizons.

Le but de cet événement est d'offrir aux visiteurs la possibilité, sur un weekend, de déguster les fromages et les raclettes des producteurs de la vallée de Bagnes, mais aussi de tout le district d'Entremont, qu'ils soient fabriqués dans les laiteries ou sur les alpages.

Chaque année, une commune viticole valaisanne, ainsi qu'un producteur de fromage AOP hors canton, sont également invités à prendre part à la fête et à présenter leurs produits. Pour l'édition 2018, c'est la Commune de Port-Valais, et plus spécialement le vignoble des Evouettes, qui sont invités.

Nous vous convions donc à venir partager avec nous ces deux jours particuliers au pays de la raclette les :

22 et 23 septembre 2018 au Châble

Un transport en train est organisé jusqu'au Châble au prix de **Fr. 20.-** incluant :

- le transport RégionAlps (A/R)
- une boisson
- deux raclettes



Transport RégionAlps

Les bons de transport (aller & retour) sont valables durant tout le week-end du 22 et 23 septembre, mais uniquement sur le réseau de RégionAlps entre St-Gingolph et le Châble.

Un train spécial intitulé **«train des Invités»** est prévu le dimanche 23 septembre, selon l'horaire suivant :

08h52 : départ de St-Gingolph

08h59 : départ du Bouveret

09h01 : départ des Evouettes

09h17 : départ de Monthey

09h49 : arrivée à Martigny (changement de train)

09h51 : départ de Martigny

10h07 : arrivée au Châble

Horaire du dernier retour

19h48 : départ du Châble

21h06 : arrivée à St-Gingolph

Les bons peuvent être obtenus à l'Office du Tourisme ou à l'Administration communale.

L'ARPAJ recherche des parents d'accueil

Avec une demande de placement d'enfants toujours croissante, l'Association Réseau des Parents d'Accueil à la Journée (ARPAJ) cherche des accueillantes pour l'ensemble de ses communes, de la vallée d'Illiez à St-Gingolph.

Créée en 2002 par les 9 communes du district de Monthey, l'ARPAJ (**A**ssociation **R**éseau des **P**arents d'**A**ccueil à la **J**ournée) du Chablais propose une alternative aux différentes structures d'accueil collectives existantes. Elle organise l'accueil en milieu familial sur l'ensemble des communes de Champéry, Val d'Illiez, Troistorrens, Monthey, Collombey-Muraz, Vionnaz, Vouvry, Port-Valais, St-Gingolph. Afin de répondre à la demande croissante de parents désireux de placer leurs enfants chez un particulier et de trouver des solutions de garde souple et adaptable aux besoins des parents, l'ARPAJ recherche de nouvelles accueillantes pour l'ensemble des communes de son réseau.

Actuellement, l'ARPAJ emploie plus de 70 accueillantes pour quelque 350 enfants placés. Ces dernières accueillent à leur domicile des enfants âgés de 4 mois à 12 ans et ont pour but de leur offrir une relation privilégiée et sécurisante. Un accueil personnalisé dans un cadre familial, calme et chaleureux, où les particularités de l'enfant peuvent être prises en compte afin qu'il puisse s'épanouir et se développer harmonieusement.

Les accueillantes entretiennent des contacts réguliers avec les trois coordinateurs du réseau afin d'assurer une prise en charge de qualité et bénéficient d'un coaching personnalisé. Elles sont soumises à une surveillance et ont l'obligation de suivre une formation de base et continue organisée par la FVAFJ (**F**édération **V**alaisanne de l'**A**ccueil **F**amilial de **J**our).

Vous souhaitez devenir accueillante agréée en milieu familial de jour ?

Si vous disposez de temps libre pour accueillir des enfants à votre domicile, êtes domiciliée sur une des communes du réseau depuis au moins une année et vous souhaitez obtenir un revenu accessoire tout en restant disponible pour vos enfants, prenez contact avec l'ARPAJ!

L'ARPAJ offre aux accueillantes un suivi et un encadrement liés aux exigences d'un réseau avec les avantages qui en découlent. De plus, l'accueillante bénéficie d'une formation de base et continue adaptée et ciblée.

Contactez-nous au 024/472 30 50 et laissez un message sur notre répondeur, ou envoyez-nous un mail à «info@arpaj.ch».

Nous vous recevrons avec plaisir pour vous entretenir des exigences légales en lien avec le poste ainsi que la procédure d'adhésion.



Contact pour les médias :

ARPAJ du Chablais,
Ferdinand Masi, Président de l'Association
Av. de l'Industrie 14
1870 Monthey.
Tel. 079 704 29 19

PRIX DES MÉRITES

Les prix des mérites ont été décernés le 20 janvier 2018 à l'occasion de la Journée des Aînés comme suit :

Prix du Mérite culturel 2017 Catégorie «individuelle»

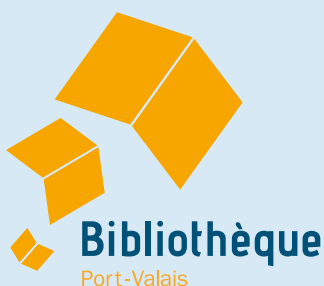
- **M. Quentin Bénet** en reconnaissance pour la fin de ses études de piano du Conservatoire de Sion avec mention « Excellent » et les félicitations du jury
- **Madame Murielle Lombardi Veillet** pour ses prix reçus à l'occasion du Concours suisse des produits du terroir pour sa Crème de Caramel au Sel des Alpes (Médaille d'argent) et ses Caramels au Sel à l'Ancienne (Médaille de bronze)



Prix du Mérite Sportif 2017 Catégorie «équipe»

- **Club d'Aviron Valais Léman** en reconnaissance pour ses brillants résultats obtenus durant l'année 2017
- **1^{ère} Equipe de l'Union sportive de Port-Valais** en reconnaissance pour ses bons résultats sportifs (promotion de la 4^{ème} en 3^{ème} ligue) en 2017.

Nous leur transmettons à toutes et à tous nos chaleureuses félicitations.



News :

Les heures d'ouverture de la Bibliothèque pendant l'été 2018 sont les suivantes :

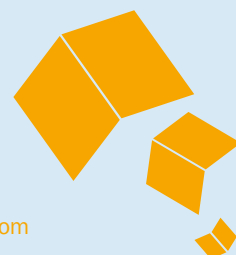
- **En juillet, tous les mercredis de 18h00 à 19h30.**
- **En août, fermeture jusqu'au dimanche 19 août.**
- **Dès le 20 août horaire normal.**

Préparez-vous à vivre un moment magique **le samedi 8 septembre** aux portes ouvertes de la bibliothèque. Les informations de cette journée vous parviendront bientôt.

Nous vous souhaitons de beaux voyages que les livres vous offrent et un bel été.

Centre scolaire *La Bouverette*
1897 Le Bouveret

Tél. 024 481 28 20
biblio.bouveret@romandie.com



Police Intercommunale du Haut-Lac / Information



Le Lt Pierre-Alain PERINAT ayant fait valoir son droit à la retraite, la Police Intercommunale du Haut-Lac (PIHL) communique que le Sgt Eric BRESSOUD a été nommé Chef de Poste avec le grade d'Adjudant. Il prendra ses fonctions le 1^{er} juillet 2018.

Le Sgt Didier BRESSOUD a quant à lui été nommé remplaçant du Chef de Poste. Il obtient le grade de Sergent-Major avec effet au 1^{er} juillet 2018.

Afin de compléter son effectif, la PIHL a engagé M. Sasa MILETIC en tant qu'Agent avec le grade d'Appointé au 1^{er} juin 2018.

La PIHL profite de cette occasion pour vous signaler également que le numéro 0848 847 837 par lequel vous pouviez la joindre auparavant n'est plus en service et sera définitivement supprimé au 30 juin 2018. Il est remplacé par le numéro **024 481 92 17** qui est déjà en activité.

Dans le cadre de la réorganisation de la PIHL qui interviendra le 1^{er} juillet 2018, nous vous informons du changement des horaires d'ouverture des bureaux de Vionnaz, à savoir :

Mardi – Mercredi – Jeudi matin: de 08:30 à 11:30
Mardi – Mercredi après-midi: de 14:30 à 16:30

Les autres jours sur rendez-vous en téléphonant au 024 481 92 17.

Centre Médical du Bouveret : 6 mois après son ouverture

Le Centre Médical du Bouveret a ouvert ses portes à la Chaussée du Canal il y a maintenant 6 mois. Le bilan est positif puisque non seulement les besoins en soins de premiers recours semblent être couverts pour la Commune de Port Valais mais cela a également poussé plusieurs acteurs de la santé habitant le village à rejoindre le projet.

En plus des **médecins de famille** et de la **physiothérapie**, le centre compte depuis peu un **pédiatre** présent chaque lundi, mercredi et vendredi. Ancien chef de clinique du service de pédiatrie de l'hôpital Riviera-Chablais, le Dr Sautaux prend place progressivement dans le Centre.

D'autres acteurs ont également rejoint le Centre :

- un **psychiatre**, des **psychothérapeutes** et une **psychopraticienne**
- un **Docteur en neurosciences** qui pratique du Feedback et Neurofeedback
- une **podologue** qui fait aussi de la **pédicurie médicale**
- une **infirmière** qui pratique au centre mais aussi à domicile
- une seconde **massothérapeute**, puisque sa collègue pratique maintenant des drainages lymphatiques manuels.

Devant la demande croissante, une grande partie des prestataires augmente leur taux d'activité et propose d'intervenir à domicile.

Informations :

Centre Médical du Bouveret
Chaussée du Canal 28, 1897 Le Bouveret
Tél. 024 481 64 66



Passeport-Vacances

LE PASSEPORT-VACANCES DE PORT-VALAIS ET SAINT-GINGOLPH RECRUTE !

Vous êtes artisans, vous pratiquez un sport, de la musique ou alors vous aimez bricoler et vous souhaiteriez partager votre passion avec tous nos jeunes, n'hésitez pas, contactez-nous!

Afin que cette organisation puisse poursuivre sa belle aventure, nous recherchons également des membres !

Si vous êtes intéressés à organiser une ou plusieurs activités pour les enfants du Passeport-Vacances, venez donc rejoindre notre sympathique équipe !

Pour toute information, vous pouvez contacter Mme Florence Tamborini au 079 750 77 17 ou par email à flo.tamborini74@gmail.com.

Le BRIO Bureau Régional d'Information et d'Orientation

vous accompagne afin que vous puissiez bénéficier des prestations médico-sociales les plus adaptées à vos besoins.

L'équipe du BRIO, composée d'infirmières et d'infirmiers de liaison et de coordination, ainsi que d'assistantes sociales, est à votre service :

- › sur les sites hospitaliers,
- › sur les sites des Centres de Traitements et de Réadaptation,
- › dans ses locaux à Vevey

Les missions du BRIO :

- › **INFORMER**
sur les prestations offertes par les institutions sanitaires et médico-sociales de la région.
- › **CONSEILLER**
et soutenir la population et les professionnels dans les décisions d'orientation.
- › **ORIENTER**
les personnes en perte d'autonomie vers les services adaptés à leurs besoins.
- › **CENTRALISER**
les disponibilités d'hébergement et traiter les demandes.
- › **ACCOMPAGNER**
les personnes dans les démarches socio-administratives en lien avec un hébergement.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre disposition.

Le BRIO répond à vos appels du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Bureau Régional d'Information et d'Orientation (BRIO)

Rue de Fribourg 40 - 1800 Vevey - Tél. 021 973 16 21 - Fax 021 973 16 25 - brio@rshl.ch
www.reseau-sante-haut-leman.ch



Je me sens seul-e, y a-t-il des lieux où passer la journée ?

Où puis-je me renseigner sur les EMS de la région ?

Je soutiens un proche, qui peut m'aider ?

Qui pourrait m'apporter de l'aide à la maison ?

Le Bureau Régional d'Information et d'Orientation (BRIO) vous répond gratuitement au 021 973 16 21

brio@rshl.ch www.reseau-sante-haut-leman.ch

Déléguée à l'intégration



Stéphanie Micheloud

079 944 16 69

integration.haut-lac@
vouvry.ch

Bureau à la Cimenterie,
rue de la Cimenterie 29,
Vouvry.

*Je vous accueille avec
plaisir et me déplace
dans votre commune.
Contactez-moi pour
prendre rendez-vous !*

Présentation de Stéphanie Micheloud, nouvelle déléguée à l'intégration

Dans le cadre du PIC II (Programme d'intégration cantonal 2018-2021), les communes valaisannes continuent de s'investir dans l'intégration avec le soutien de la Confédération et du Canton du Valais. Les communes du Haut-Lac ont engagé Stéphanie Micheloud comme déléguée régionale à l'intégration à 40 % depuis janvier 2018. Son bureau se trouve la Cimenterie, Maison des Jeunes de Vouvry et elle se déplace dans les administrations communales de Vionnaz, Port-Valais et St-Gingolph. Les communes de Collombey-Muraz et de la Vallée d'Illiez l'ont aussi engagée à 40 % pour la même fonction.

Stéphanie est à disposition des nouveaux habitants pour les accueillir, les écouter et les conseiller, et également des personnes établies depuis plusieurs années qui ont des besoins spécifiques d'intégration ainsi que de la population en général. Son travail se concentre sur les habitants ayant un parcours migratoire mais elle souhaite être une référente pour toutes et tous (citoyens, institutions, associations, etc.)

Stéphanie, quel est ton parcours ?

Mon intérêt pour les contacts interculturels remonte à mes années de collège lorsque je rêvais de grands voyages et que je me suis envolée à plusieurs reprises pour le Sénégal. J'ai par la suite débuté mes études universitaires par un bachelor en relations internationales. Touchée par les enjeux des migrations et par les questionnements que nous pose une société de plus en plus interculturelle, j'ai complété mes études par un master en sciences sociales, avec une spécialisation en études des migrations et de la citoyenneté. Mon souhait d'œuvrer pour l'intégration s'est confirmé lors du stage effectué au Bureau cantonal de l'intégration du Valais.

Selon toi, qu'est-ce que l'intégration ?

L'intégration est un processus qui engage autant les nouveaux arrivants que la société d'accueil. Elle permet de favoriser le vivre ensemble et d'augmenter le bien-être de la population dans son ensemble par des mesures qui promeuvent le respect mutuel et l'égalité des chances. C'est en effet un enjeu pour la société dans son entier. L'intégration permet de réfléchir à la place que nous donnons à la différence, à la nouveauté et de nous positionner sur des questions de justice, d'éthique et d'identité. Accueillir l'Autre est un exercice qui nous met face à nous-même : qui sommes-nous pour que l'Autre soit jugé différent ?

En tant que déléguée régionale à l'intégration, quel est ton rôle ?

Ma mission est d'assurer l'accueil et le conseil aux nouveaux arrivants, qu'ils aient un parcours migratoire ou non, pas besoin de venir de loin pour avoir besoin de soutien ! Je suis également chargée de mettre en œuvre des projets qui répondent aux besoins de la région. Je conseille et accompagne les structures ordinaires (administrations, écoles), les associations, les entreprises et la population qui collaborent avec des personnes migrantes. Je souhaite aussi créer des synergies entre les communes de la région : à plusieurs on est plus forts. En tant que déléguée à l'intégration, je ne suis pas seulement à disposition des personnes migrantes, je fais également le lien avec le reste de la population et je fais en sorte que la société soit intégrative dans son ensemble. Le but final est que tout le monde trouve sa place et puisse s'épanouir !

Peux-tu nous donner des exemples d'encouragement à l'intégration ?

C'est un travail varié et intense qui s'adapte aux diverses réalités des communes. L'encouragement à l'intégration comprend le conseil individuel, l'information collective, l'apprentissage du français, l'accompagnement de familles qui ont des enfants en bas âge ou à l'école primaire, l'insertion professionnelle, l'organisation d'événements et de rencontres, le soutien à la préparation à la naturalisation, la prévention des discriminations et du racisme, la promotion de l'interprétariat communautaire, etc.

CENTRE MEDICO-SOCIAL DE VOUVRY



NOTRE MISSION ? Le maintien à domicile le plus longtemps possible!

POUR QUI ? Nos services s'adressent à tous les habitants des communes de Vionnaz, Vouvry, Port-Valais et St-Gingolph.

L'AUTONOMIE COMME OBJECTIF

Les prestations d'aide et de soins à domicile s'adressent aux personnes âgées, malades, accidentées ou handicapées, tributaires d'une aide extérieure. Grâce au soutien prodigué, elles peuvent demeurer dans leur environnement familial ou regagner plus rapidement leur foyer suite à une hospitalisation.

Le CMS de Vouvry offre des prestations variées. Il apporte de l'aide en cas de :

- Maladie
- Accident
- Handicap
- Grossesse à risque et suite à l'accouchement
- Convalescence
- Situations de crise

Il procède à une évaluation de chaque situation, prodigue des conseils, encadre les soins infirmiers et la vie quotidienne. Le CMS de Vouvry propose des repas à domicile, des moyens auxiliaires en prêt (Rollator, siège de bain, coussin anti-escarres, etc.) ou en location (chaise roulante, lit électrique, etc.).

Une demande de prestation est à adresser directement au Centre médico-social de Vouvry. Les soins sont prodigués sur prescription médicale et sont remboursés par l'assurance maladie de base. Les prestations d'aide sont à la charge du patient, respectivement à celle de son assurance complémentaire dans certains cas.

Notre CMS dynamique et compétent offre les prestations suivantes :

SOINS ET AIDES À DOMICILE

- **INFIRMIÈRES** : Nous effectuons les soins et les examens prescrits par votre médecin et aussi des soins spécialisés (soins palliatifs, diabétologie, soutien aux malades psychiques, etc...)

Du lundi au vendredi : 7h – 12h / 13h30 – 20h

Samedi, dimanche et fériés : 7h – 20h

Téléphone 024 482 05 58

Fax 024 482 05 69

Email infirmieres@cms-vouvry.ch

• AIDES FAMILIALES :

Des soins d'hygiène et de confort : Nous sommes à vos côtés lorsqu'une aide est nécessaire pour vous lever, prendre votre douche, vous habiller...

Une aide à l'entretien de votre ménage : En votre présence, nous effectuons le ménage courant, la lessive, le repassage.

En cas de besoins, nous pouvons aussi vous proposer une aide pour faire les courses.

Téléphone 024 482 05 56

Fax 024 482 05 69

Email aide.familiales@cms-vouvry.ch

- **SERVICE BÉNÉVOLE** : Livraisons de repas à domicile et transports

CPE / CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS

Contrôle des petits enfants de 0-2 ans (soins, alimentation, développement...)

Vionnaz :

Maison de commune

2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois 14h30 – 16h00

Vouvry :

Av. du Fossau 4

Lundi 9h00 – 11h00

Port-Valais - Bouveret :

Bâtiment de l'UAPE

Jeudi de 14h00 à 16h00

Saint-Gingolph :

Salle polyvalente

Consultations sur rendez-vous 079 789 74 55

Consultations parents-enfants

2-4 ans sur rendez-vous 079 789 74 55

Email : puericultrices@cms-vouvry.ch

CMS Vouvry 024 482 05 50

• LA DÉCOUVERTE

Accueil parent-enfant **tous les mardis de 9h15 à 11h30 pendant les périodes scolaires** (entrée gratuite et sans rendez-vous) à l'avenue du Fossau 4, 1896 Vouvry.



SERVICE SOCIAL

Soutien et conseil lors de difficultés personnelles (financières, familiales, logement, travail, assurances sociales, santé,...) et réponses aux demandes d'aide sociale selon les directives de la loi cantonale sur l'intégration et l'aide sociale.

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

CONTACT

Centre médico-social (CMS) subrégional de Vouvry
Chemin des Ecoliers 4

1896 Vouvry

M. Olivier Thétaz, chef de centre

Téléphone 024 482 05 50

Fax 024 482 05 69

Email secretariat@cms-vouvry.ch

Nettoyage des Berges

Le foyer d'accueil pour les candidats réfugiés du Haut-Lac a procédé au nettoyage des Berges du lac Léman.

«L'acceptation étant le corolaire de l'intégration, il n'y a point d'intégration sans l'intégration des cœurs et des esprits.»

C'est dans ce cadre que les migrants reçus au bureau d'accueil du Haut-Lac participent avec leurs cœurs et esprits à la vie des villages qui les reçoivent et les acceptent tels qu'ils sont.»

Nous les remercions toutes et tous sincèrement pour le travail accompli.



Information aux Seniors

La **section des brancardiers et hospitaliers de Lourdes** a le plaisir de vous informer que, comme chaque année, ses membres passeront, à la fin du printemps/début de l'été, visiter les personnes âgées ou isolées de la Commune et leur apporter un petit présent. Elle vous remercie de l'accueil que vous leur réserverez.

Valtex : vos habits ? une nouvelle vie !

Sur le territoire de notre Commune, l'entreprise sociale Valtex a été invitée à déposer 2 containers de récolte textile (habits, draps, rideaux,...), de chaussures, de jouets, bien reconnaissables à leur couleur vert pomme.

Les textiles récoltés qui n'ont plus grâce à vos yeux peuvent encore intéresser quelqu'un et c'est à travers notre filière de recyclage que nous pouvons générer et financer différents types de métiers qui permettent de créer des activités de formation, de requalification et d'insertion professionnelles pour des personnes exclues du premier marché de l'emploi.

Vous l'aurez compris, l'entreprise sociale Valtex poursuit une activité à but non lucratif. Elle est reconnue d'utilité publique par le Service de l'Action sociale (SAS) et l'Office cantonal du Travail du Valais (SICT).

L'entreprise sociale Valtex est active dans le Valais romand et l'Est vaudois. Elle se pose en alternative à une demande d'aide sociale et défend un modèle d'intégration par l'économie. L'autonomie financière, le développement des compétences spécifiques et la reprise d'un rythme de travail soutenu sont les axes principaux travaillés.

En 2017, 1'227 tonnes ont été récoltées et ont permis de salarier 17 personnes à temps plein, 39 personnes en gain intermédiaire et location de service pour des contrats à durée limitée et 11 étudiants pour des stages.

Une partie de ces textiles triés, lavés, repassés, reprisés sont revendus à des prix très faibles pour des personnes à faible revenu ou pour des clients qui apprécient de venir chiner dans nos trois boutiques Créature de Sion, Martigny et Monthey.

L'introduction de la taxe au sac provoquera très certainement un développement plus efficace du tri des ordures ménagères. Il en résultera une augmentation du volume de textile à récolter et à recycler. Cela permettra à chaque ménage de contenir les charges liées à la taxe au sac, et pour Valtex, nous l'espérons, l'opportunité de créer plus d'activité pour plus de création d'emplois salariés.

La Municipalité vous invite donc à privilégier les containers Valtex dans le but de faire bénéficier les personnes fragilisées de notre région et de soutenir l'entreprise sociale valaisanne Valtex Multiservice.

EMPLACEMENT DES CONTAINERS

Déchetterie communale

